

# Seraing: assez d'argent pour le recours contre le parcours d'accrobranches

JESSICA DEFGNÉE Publié le lundi 17 juin 2019 à 14h43 - Mis à jour le lundi 17 juin 2019 à 14h43



LIÈGE (/REGIONS/LIEGE)

**Après la pétition ayant récolté plus de 4 000 signatures, nouvelle victoire pour le collectif citoyen "Le bois du Val", constitué suite à la délivrance d'un permis pour l'aménagement d'un parcours d'accrobranches au Val Saint-Lambert, puisque le crowdfunding lancé en mai a permis de récolter les 3 500 euros manquants en vue de couvrir les frais d'avocats et de procédures liés à un recours au Conseil d'Etat.**

Pour rappel, le permis délivré début avril par la Ville de Seraing prévoit l'aménagement, pour cet été, d'un parcours d'accrobranches et d'une tyrolienne dans la partie boisée du Val Saint-Lambert. Le collectif reproche qu'aucune enquête publique n'ait été organisée car cela aurait permis aux citoyens et associations de défense de la nature de s'exprimer. Il ne se dit pas fermement opposé à ce parcours d'accrobranches mais souhaite que la zone Natura 2000 soit respectée. En effet, sur les 17 hectares dédiés au projet, environ 8,5 hectares sont inscrits en zone Natura 2000, soit une zone à protéger en raison de sa faune et de sa flore.

"Ce site fait partie de la zone BE33013 (bois de la Neuville et de la Vecquée) où les

espèces concernées sont notamment deux espèces de chauve-souris, deux espèces de pics ainsi que le martin-pêcheur. Le fait de monter dans les arbres n'est pas une action de préservation de la nature", souligne Xavier Spirlet, citoyen sérésien membre du collectif.

Le collectif relève également que l'activité de pêche est mise en péril puisque la zone englobe deux des trois étangs existants à cet endroit et que la circulation y sera amplifiée puisque l'activité pourrait accueillir 52 000 visiteurs par an.

**Jessica Defgnée**

◀121

◀5